

# COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

## PROCES-VERBAL N°8 DU 29 MAI 2009

SAISON 2008/2009

### Présents :

Frédéric TROUVE, Président de la CCEE  
Brigitte GEILER, Jean MARTIN,

### Présents avec voix consultative :

Pierre LABORIE

### Excusés :

Christophe MENEAU, Jean-François MOLEY, Margarita PAES, Jean-Marie SCHMITT, André GLAIVE

---

Le vendredi 29 mai 2009 à 10h00, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie téléphoniquement, sur convocation régulière de ses membres.

Prochaine réunion CCEE téléphonique, le vendredi 12 juin 2009, de 10h00 à 12h00.

### **1.- ENTRAINEURS REGULARISES POUR LA SAISON 2007/2008 (suivis des courriers) -**

#### **• 2FA - «MONT ST-AIGNAN VB & BEACH»**

Suite à votre courrier en date du 19 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. LE MAISTRE Eric**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule la pénalité de 825 euros concernant** les matchs qu'il a couverts.

#### **• 3FD - «VBC FERROIS»**

La CCEE accuse réception du chèque soldant la pénalité 2007/008 pour l'entraîneur annoté sur feuille de match **M. Gaëtan CYRULIK**.

#### **• 3FD- «ASC HAUSBERGEN»**

Suite à votre courrier en date du 19 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. CREUSOT Sébastien**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule la pénalité de 413 euros concernant** les matchs qu'il a couverts.

#### **• 3FE & 3MD- «VBC CAMBRAI»**

Suite à votre mail en date du 27 Mai 2009 concernant vos entraîneurs **MM. PERRIN Yvan, MORSCHOISNE Franck, Mme DEBROUGCHE Magali**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule les pénalités de 276 et de 413 euros concernant** les matchs couverts.

#### **• 3FH- «GRENADE VB»**

Suite à votre courrier en date du 13 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. ROMEO Edouard**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule la pénalité de 302 euros concernant** les matchs couverts.

## 2.- ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2007/2008 (suivis des courriers) -

- **3MD - «CNM CHARENTON VB»**

Suite à votre courrier du 09 avril 2009 concernant votre pénalité, concernant **M. WENER Michel**, après réception de la copie de son BEES 1 et étude du dossier, la CCEE confirme qu'il n'est pas en conformité avec l'Art 55 des RG (absence de Formation Continue) et **maintient la pénalité de 303 euros concernant** les matchs qu'il a couverts.

- **3ME – «VC AULNOY»**

Suite à votre courrier en date du 19 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. CARLIER Christophe**, nous vous informons que la pénalité sera automatiquement levée à partir du moment où il aura réglé le coût du stage. A l'étude du dossier, la CCEE **maintient la pénalité de 330 euros concernant** les matchs qu'il a couverts.

- **3FA «VC GARDEEN JEUNESSE SPORT »**

Suite à votre courrier en date du 19 Mai 2009 concernant votre entraîneur **Mme. GUES Magali**, en référence à l'Art 55 des RG et après étude du dossier, la CCEE **met en sursis la pénalité de 357 euros concernant** les matchs qu'elle a couverts.

Nous notons son incapacité médicale à ce rendre au stage de FPC de mars 2009 et prenons acte qu'elle fera le prochain recyclage.

- **3FD- «CNM CHARENTON VB»**

Suite à votre courrier en date du 9 avril 2009 concernant votre entraîneur **M. Brillant ANDRIANANDRAINA**, en référence à l'Art 55 des RG et après étude du dossier, la CCEE **maintient la pénalité de 413 euros concernant** les matchs qu'il a couverts.

Nous vous informons que la pénalité sera automatiquement levée à partir du moment où il aura fait son stage EF1 «conduite d'équipe» en Juillet 2009 à Toulouse et fournit le rapport correspondant **avant le 30 septembre 2009.**

Nous vous rappelons que les PV sont consultables sur le site internet fédéral et que les extraits de PV sont expédiés en RECOMMANDEE AR.

## 3.- ENTRAINEURS EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2008/2009 (suivis des courriers) -

- **3FB- «GRENOBLE VOLLEY UC»**

Suite à votre courrier en date du 13 Mai 2009 concernant votre entraîneur **Melle REY Capucine**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule la pénalité concernant** les matchs couverts.

- **3FE- «CNM CHARENTON VB»**

Suite à votre courrier en date du 19 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. COSNEAU J. Louis**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule la pénalité de 352 euros concernant** les matchs couverts.

- **3MD- «SMEC»**

Suite à votre courrier en date du 18 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. EL KAHOUA**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule la pénalité concernant** les matchs couverts.

**4.- ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2008/2009  
(suivis des courriers) -**

• **3FE- «VC HARNES»**

Suite à votre courrier en date du 15 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. CHIKOUCHE Rachid**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **met en sursis la pénalité concernant** les matchs couverts.

Nous vous informons que la pénalité sera automatiquement levée à partir du moment où il aura finalisé son plan de formation comme indiqué par le mail M. LABORIE, du 15 mai 2009.

Le Président  
Frédéric TROUVE

Le Secrétaire de Séance  
Jean MARTIN

**DESTINATAIRES :**

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités  
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des  
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

